



Perte de prime d'astreinte

Par **Sechat**, le **07/03/2019** à **18:45**

Bonjour,

Agent d'un service technique dans un centre hospitalier, je fais des astreintes. J'ai eu un accident de service reconnu en imputabilité au service par l'administration et je ne perçois plus cette prime d'astreinte depuis mon arrêt de travail. Jusque là normal puisque je n'effectue plus les astreintes.

Toutefois, cette prime représente 1/3 de mon salaire net mensuel, ce qui n'est pas négligeable sachant que mes crédits, enfant à charge... N'ont pas diminué d'1/3 !

Existe t-il une solution pour compenser financièrement cette perte ?

Merci par avance de votre bienveillance

Par **P.M.**, le **07/03/2019** à **21:43**

Bonjour,

S'agissant apparemment d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...